



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

**Bureau des Elections et de la Réglementation
EL n° 2020-89**

Arrêté relatif à la liste des candidats à l'élection des représentants des communes au sein de la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme

Vu le code électoral ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.132-14 et R.132-10 à R.132-17 relatifs à la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme ;

Vu la circulaire n° NOR : INT/B/13/19188/C du ministre de l'Intérieur du 26 juillet 2013 ;

Vu la circulaire préfectorale du 5 août 2020 transmise aux maires, ainsi qu'aux présidents des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) compétents en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (ScoT) et de plans locaux d'urbanisme (PLU) ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux dans le département des Bouches-du-Rhône à la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu la liste des candidats régulièrement composée déposée en préfecture le 9 septembre 2020 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article premier : La liste des candidatures pour le renouvellement de la commission de conciliation en matière d'urbanisme, déclarée conforme et régulièrement enregistrée dans les délais fixés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2020 est établie comme suit :

La liste intitulée « Union des Maires des Bouches-du-Rhône » :

N°	Candidats à un siège de titulaire	N°	Candidats à un siège de suppléant
1	Georges CRISTIANI Président de l'Union des Maires 13 Maire de Mimet	1	Daniel GOUIRAND Adjoint au maire de Fuveau
2	Armelle PULOC'H Adjointe au maire de Pélissanne	2	Sylvie MICELI-HOUDAIS Adjointe au maire de Rognac
3	Laurent BELSOLA Maire de Port de Bouc	3	Romain BUCHAUT Adjoint au maire de Saint-Paul lez Durance
4	Mathilde CHABOCHE Adjointe au maire de Marseille	4	Coralie MORVAN Adjointe au maire de Velaux
5	Frédéric VIGOUROUX Maire de Miramas	5	Jean-Louis VINCENT Adjoint au maire d'Aix-en-Provence
6	Marylène BONFILLON Adjointe au maire de Salon de Provence	6	Sylvie NARDI Adjointe au maire de Maussane les Alpilles

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à la préfecture et sous-préfectures d'arrondissement.

Marseille, le 10/09/2020

Pour le Prefet
La secrétaire générale
signé
Juliette TRIGNAT